

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 3 février 2025 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière;
 Fimba Tankoano, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
 Samir Admo, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

RÉSOLUTION CA25 170001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en présentant le dossier inscrit au point 40.08 immédiatement avant le point 10.05 :

40.08 – 1253751002 - Autoriser, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097), l'usage d'habitation collective de soins et de services, pour le duplex contigu situé au 2320-2322, avenue Marcil - dossier relatif à la demande d'autorisation 3003501498.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA25 170002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa



appuyé par Despina Sourias

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 2 décembre 2024, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> • Vœux pour la nouvelle année • Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste – 27 janvier • Hommage aux victimes de l'attentat à la mosquée à Québec – 29 janvier • Mois de l'histoire des Noirs – mois de février • Nouveaux seuils d'augmentation du TAL • Crise du logement – acquisition de plus de 700 logements par la Ville de Montréal situés sur le territoire de l'arrondissement
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> • Vœux pour la nouvelle année • Nouvel an lunaire : Année du serpent – 29 janvier • Menace des tarifs des États-Unis • Mois du patrimoine tamoul – mois de janvier • Mois du patrimoine tamoul : évènement pour souligner la culture tamoule au Québec – 19 janvier • Mahashivaratri ou La Grande Nuit de Shiva – 25 février • 30.02 – Réalisation de travaux de modification partielle du réseau pluvial de la rue Beaucourt et de l'avenue Saint-Kevin afin de dévier une partie des eaux publiques vers le nouveau bassin de rétention d'eau du parc Mackenzie-King • 20.03 – Contribution financière accordée à Multicaf pour la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine temporaire sur le site de l'ancien Hippodrome • 40.07 – Donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA06 17097) afin d'assurer des milieux de vie durables et résilients • 51.01 – Nomination de nouveaux membres au Comité consultatif d'urbanisme
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • Semaine de la prévention du suicide – 2 au 8 février • Jour du drapeau national du Canada – 15 février • Jour du drapeau du Québec – 21 janvier • Menace des tarifs des États-Unis • Mois du patrimoine tamoul – mois de janvier • Mois du patrimoine bangladais – mois de mars • Nouvel an lunaire : Année du serpent – 29 janvier • Nouvel an lunaire : défilé dans le quartier chinois – 1^{er} février • Journée Louis Riel – 18 février • Journée de la chemise rose – 26 février • Mois de l'histoire des Noirs – mois de février • Mois de l'histoire des Noirs – mention de plusieurs figures anglophones importantes de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce • Cours d'histoire au Pavillon du parc Nelson-Mandela – chaque samedi (Sankofa Saturday) • Fin des travaux aux chalets des parcs Mackenzie-King et Van Horne
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> • Vœux pour la nouvelle année • Journées de la persévérance scolaire - 10 au 14 février • Crise du logement – adoption de différentes mesures pour protéger le parc locatif montréalais • Crise du logement – Adoption d'un règlement pour mieux encadrer la location de courte durée des résidences principales



	<ul style="list-style-type: none"> • 40.07 – Donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA06 17097) afin d'assurer des milieux de vie durables et résilients • Souligne et remercie la présence de membres de la communauté Bangladesh
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciements pour la présence et la participation des citoyen.nes au conseil d'arrondissement • Mois de l'histoire des Noirs – mois de février • Mois de l'histoire des Noirs – programmation riche et variée • Journées de la persévérance scolaire - 10 au 14 février • Nouveaux seuils d'augmentation du TAL – de nombreux organismes et ressources sont présents pour les citoyens • Menace des tarifs des États-Unis • Invite et encourage les citoyens à favoriser l'achat local • Congé des fêtes – occasion pour rencontrer et discuter avec les résidents du district • Mois du patrimoine tamoul – mois de janvier • Cabane à sucre interculturelle au parc Martin-Luther-King, organisée avec la CDC – 22 février
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux seuils d'augmentation du TAL • Crise du logement – acquisition de plus de 700 logements par la Ville de Montréal situés sur le territoire de l'arrondissement • Crise du logement – acquisition de plus de 900 logements par la Ville de Montréal sur le territoire de la ville • Crise du logement – construction de nouveaux logements dans l'arrondissement : 300 unités (boulevard Cavendish), 200 unités (rue Saint-Jacques), 150 unités (boulevard Maisonneuve Ouest), 300 unités à la Résidence LIZ (boulevard Maisonneuve Ouest), 500 unités à l'Îlot Crowley (boulevard Décarie) ainsi que tous les projets dans le secteur du Triangle • Souligne le travail de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité et des services • 65.02 – Motion afin de rendre hommage aux 170 ans d'histoire et de tradition éducative du Collège Villa-Maria, ainsi qu'à la présence et au rôle historique de la Congrégation de Notre-Dame • Mois de l'histoire des Noirs – mois de février • Nouvel an lunaire : Année du serpent – 29 janvier • Joyeuse Saint-Valentin

RÉSOLUTION CA25 170003

USAGES CONDITIONNELS - 2320-2322 AVENUE MARCIL

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement avec condition, à sa séance du 15 janvier 2025, la demande d'usage conditionnel en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097);

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande d'usage conditionnel a été publié dans les journaux le 16 janvier 2025 et qu'une affiche a été placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande le 16 janvier 2025, conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen



D'autoriser l'usage conditionnel « habitation de soins et de services », en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097), pour le bâtiment situé au 2320-2322, avenue Marcil;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- qu'un maximum de 11 personnes puisse être hébergé dans l'ensemble de la propriété.

Conformément à l'article 16 du *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097) permettant à toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande d'autorisation d'usage conditionnel, sept citoyens se sont exprimés.

Il est proposé par Magda Popeanu,
appuyé par Peter McQueen

De retirer le dossier de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1253751006

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Danielle Lemay	Présence de vermine
Barber Hatley	Déneigement
Déborah Bonney	Planchodrome
George Christianis	Stationnement et pistes cyclables
Lianne Côté	Vote de la conseillère Valenzuela sur l'Hippodrome
Steven Jass	Déneigement
Irwin Rapoport	Piste cyclable Terrebonne
Shannon Vickerman	Course à la chefferie de Projet Montréal
Joël Coppieters	Hippodrome
Alexis Bondarenko	Transphobie et multiculturalisme

	Personne ayant quitté la séance ou ayant retiré sa question
--	---

RÉSOLUTION CA25 170004

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa



appuyé par Despina Sourias

De prolonger de 15 minutes la période de questions orales des citoyens afin que toutes les personnes qui se sont inscrites aient la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETOUR À LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Pascal Mourant	Terrebonne
Daniel Villeneuve	1. Personnes vulnérables et soutien de la ville envers les organismes. 2. 700 logements qui ont été rachetés
Michael Shafter	Logement social et abordable

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Greg Smith	Fermeture de voies de circulation sur le chemin Côte-Saint-Luc à l'intersection Bonavista
Gabriel Domocos	Tarifs douaniers américains
Irene Lahaie	Aménagement de pistes cyclables et impacts sur les rues avoisinantes
Kathy Carbone-McNally	Itinérance
George Bradley	Taux d'augmentation décrété par le Tribunal administratif du logement pour 2025
Domenico Monti	Saillies et stationnement aux abords des intersections

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> Mentionne que le plancher du chalet du parc Mackenzie-King devient glissant lorsqu'il est mouillé Demande si les travaux majeurs ayant débuté sur l'avenue Van Horne récemment seront complétés avant le début des travaux sur l'avenue Bourret
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> Mentionne, à la suite de l'intervention de M. Sonny Moroz, le manque de coordination entre les différentes instances impliquées dans la réalisation de travaux Demande si les achats sur la plateforme Amazon seront interdits par solidarité avec les fermetures d'entrepôts et la hausse des tarifs imposée par les États-Unis

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance déposée.

RÉSOLUTION CA25 170005



CONTRAT - LES ENTREPRISES CLOUTIER GAGNON LTÉE - ARÉNA BILL-DURNAN

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen
Sonny Moroz

D'accorder un contrat à Les entreprises Cloutier Gagnon Ltée pour les travaux de réfection partielle de la toiture à l'aréna Bill-Durnan - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-DGI-025;

D'autoriser une dépense à cette fin de 342 087,42 \$, incluant toutes les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 51 313,11 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 34 208,74 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 427 609,27 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1258970001

RÉSOLUTION CA25 170006

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - LES PAVAGES DANCAR (2009) - LOCATION RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à les pavages Dancar (2009) inc., le renouvellement du contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, incluant entretien et accessoires, pour la plantation d'arbres et l'entretien des parcs, de l'arrondissement de Côte-de-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour l'année 2025, selon les conditions de l'appel d'offres public 24-20356;

D'autoriser une dépense de 226 046,60 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1259477001



RÉSOLUTION CA25 170007**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - MULTICAF**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Sonny Moroz

D'accorder une contribution financière de 97 850 \$ incluant les taxes si applicables, à l'organisme Multicaf pour la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine temporaire sur une partie du site de l'ancien Hippodrome, pour la période du 4 février 2025 au 30 novembre 2025 et autoriser la signature d'une convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

L'octroi de la contribution financière est conditionnel à la signature d'une entente d'occupation du site entre le Service de la stratégie immobilière de la Ville de Montréal et Multicaf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1259982001

RÉSOLUTION CA25 170008**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTION - YMCA - 3 PROJETS**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière totalisant 95 000 \$, toutes taxes incluses si applicables au YMCA du Québec pour la réalisation des projets dans le cadre du programme-pilote « Programme de soutien au fonctionnement en sports, loisirs et activités communautaires », pour la période du 4 février au 31 décembre 2025;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1243982004

RÉSOLUTION CA25 170009**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - ÉCO-PIVOT - CORRIDOR ÉCOLOGIQUE DARLINGTON**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'accorder une contribution financière de 50 000 \$, incluant les taxes si applicables, à Éco-Pivot, pour la réalisation du Projet de corridor écologique Darlington, pour la période du 11 février au 30 novembre 2025 et autoriser la signature d'une convention à cette fin;

D'autoriser une dépense à cette fin de 50 000 \$, incluant les taxes si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1255284003

RÉSOLUTION CA25 170010

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - AUGMENTATION 3 % - 6 OBNL

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'augmenter de 3 % les contributions financières prévues à des conventions de contribution en cours avec 6 OBNL et se terminant en 2025 pour la réalisation des programmes mentionnés dans ce sommaire, représentant un montant total de 74 114,45 \$, toutes taxes comprises si applicables;

D'approuver les addendas aux conventions;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1248775001

RÉSOLUTION CA25 170011

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CLUB DE PLEN-AIR N.D.G. INC.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias



D'accorder une contribution financière de 3 862 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'OBNL reconnu Club de plein air N.D.G. Inc. pour la réalisation du « Programme - Animation de loisirs », qui se déroulera du 3 au 7 mars 2025;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1249669003

RÉSOLUTION CA25 170012

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière de 18 954,58 \$, incluant les taxes si applicables, à la Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la reconduction du Programme de subvention de couches lavables et produits d'hygiène menstruelle durables, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025;

D'approuver le projet de convention à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1255284001

RÉSOLUTION CA25 170013

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial Côte-des-Neiges;

D'octroyer une contribution financière de 60 000 \$, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention visant à soutenir le fonctionnement de la SDC;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.09 1259223001

RÉSOLUTION CA25 170014**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder un soutien financier totalisant 67 855 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation d'activités liées à la concertation jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour la période terminant le 31 décembre 2027;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1248159005

RÉSOLUTION CA25 170015**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 12 ORGANISMES**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 13 750 \$;

ORGANISME	ACTIVITÉS	MONTANTS ET DONATEURS
Équitoit 1172942162 213-4400, avenue West Hill, Montréal, QC H4B 2Z5 Christiane Théberge	Projet d'accessibilité des commerces qui bordent les trois rues commerciales fréquentées par les clients d'ÉquiToit.	TOTAL: 1 600 \$ Gracia Kasoki Katahwa 300 \$ Magda Popeanu 400 \$ Peter McQueen 200 \$ Despina Sourias 700 \$
Philo-Boxe 1175952580 3785, Jean-Talon Ouest Montréal, QC H3R 2G7 Karim Coppry	Fête de Noël	TOTAL: 1 250 \$ Gracia Kasoki Katahwa 300 \$ Peter McQueen 100 \$ Despina Sourias 100 \$ Sonny Moroz 250 \$ Stéphanie Valenzuela 500 \$



<p>Société du patrimoine philippin de Montréal</p> <p>337 3669 871</p> <p>5850, avenue de Monkland #101 Montréal, QC H4A 1G1</p> <p>Alfonso L. Abdon</p>	<p>Commémorer le 75e anniversaire des relations diplomatiques entre les Philippines et le Canada</p>	<p>TOTAL: 800 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 100 \$ Magda Popeanu 300 \$ Sonny Moroz 200 \$ Stéphanie Valenzuela 200 \$</p>
<p>Centre d'Orientation des Nouveaux Arrivants et immigrants de Montréal (CONAM)</p> <p>1161383592</p> <p>6767, Chemin de la Côte-des-Neiges #693-4 Montréal, QC H3S 2T6</p> <p>Alfred Mandaka</p>	<p>Le projet vise l'aide à l'insertion et l'intégration sociale des personnes immigrantes.</p>	<p>TOTAL: 1 000 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 100 \$ Magda Popeanu 300 \$ Sonny Moroz 300 \$ Stéphanie Valenzuela 300 \$</p>
<p>Association culturelle roumaine</p> <p>116 868 9934</p> <p>6767, Chemin de la Côte-des-Neiges #693.5 Montréal, QC H3S 2T6</p> <p>Corina Diana Haiduc</p>	<p>Préparer et livrer des paquets alimentaires chez les membres du Club d'Or de L'Association Culturelle Roumaine pendant l'hiver. Organiser l'équipe d'appel téléphonique « Bonjour! Ça va? » qui s'adresse aux nos aînés seuls.</p>	<p>TOTAL: 1 000 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 100 \$ Magda Popeanu 700 \$ Peter McQueen 100 \$ Despina Sourias 100 \$</p>
<p>Fondation de l'école Notre-Dame-de-Grâce</p> <p>3372393309</p> <p>5435, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal, QC H4A 1L2</p> <p>Haouaria Balghi et Carole Valette</p>	<p>Atelier d'initiation aux enjeux de l'éducation aux médias et à l'information.</p>	<p>TOTAL: 1 200 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 100 \$ Peter McQueen 1 000 \$ Despina Sourias 100 \$</p>
<p>Centre pour personnes âgées Espoir Nouveau - New Hope Senior Citizens's Centre (avec la Ruche d'Art de NDG)</p> <p>1160965548</p> <p>6225, avenue Godfrey Montréal, QC H4B 1K3</p> <p>Marlo Turner Ritchie et Evita Karasek</p>	<p>Programmation d'animation dans les HLM (logements sociaux pour personnes âgées) à NDG.</p>	<p>TOTAL: 1 500 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 500 \$ Peter McQueen 500 \$ Despina Sourias 500 \$</p>
<p>Alliance Tamoul Unie - United Tamil Alliance</p> <p>1179742698</p> <p>40, rue Baron, Laval, QC HTH 1Y8</p>	<p>Soutien au développement et engagement de la jeunesse tamoule dans notre communauté.</p> <p>90% des membres et des jeunes que l'organisme rejoint résident dans l'arrondissement CDN-NDG.</p>	<p>TOTAL: 1 400 \$</p> <p>Magda Popeanu 300 \$ Despina Sourias 100 \$ Sonny Moroz 500 \$ Stéphanie Valenzuela 500 \$</p>



Khoushikan Vigneswaran		
Société du patrimoine philippin de Montréal 337 3669 871 5850, avenue de Monkland #101 Montréal, QC H4A 1G1 Alfonso L. Abdon	Organisation de l'événement Gawad Ng Pagkilala 2025.	TOTAL: 1 000 \$ Gracia Kasoki Katahwa 200 \$ Peter McQueen 100 \$ Despina Sourias 100 \$ Sonny Moroz 300 \$ Stéphanie Valenzuela 300 \$
Comité d'entraide de la Paroisse Notre-Dame de Grâce de Montréal 1149167521 5333, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal, QC H4A 1L2 Louise Bernie	Projet de paniers de Noël et d'aide alimentaire aux familles démunies.	TOTAL: 1 000 \$ Gracia Kasoki Katahwa 500 \$ Peter McQueen 500 \$
Conseil Communautaire NDG 1142718700 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal, QC H4A 1N1 Halah Al-Ubaidi	Aide alimentaire aux résidents vulnérables à travers 6 buffets centraux et 6 brunchs abordables.	TOTAL: 1 000 \$ Peter McQueen 500 \$ Despina Sourias 500 \$
Table Ronde du Mois de l'histoire des Noirs 114891279 3680, rue Jeanne-Mance Bureau 412 Montréal, QC H2X 2K5 Michael Farkas et Nadia Rousseau	Projets divers et variés pour, et par, les communautés noires, dans la région de Montréal, afin de contribuer à leur épanouissement, et rayonnement, tout au long de l'année. L'organisme offre de la programmation pendant le mois de février partout à Montréal, incluant dans CDN-NDG	TOTAL: 1 000 \$ Gracia Kasoki Katahwa 250 \$ Peter McQueen 250 \$ Despina Sourias 250 \$ Stéphanie Valenzuela 250 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1254570001

RÉSOLUTION CA25 170016

OFFRE AU CONSEIL MUNICIPAL - PRISE EN CHARGE TRAVAUX - RÉFECTION TROTTOIRS

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa



appuyé par Magda Popeanu

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'alinéa 2 de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge, par l'Arrondissement, de la conception, de la coordination et de la réalisation des travaux de réfection mineure de trottoirs dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR), là où requis, sur diverses rues du réseau artériel administratif de la ville (RAAV) dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce RMTA-2025 - Appel d'offres public 59-25-ET-04 _ RMT(RMTUP-RMTA)-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1245652002

RÉSOLUTION CA25 170017

OFFRE AU CONSEIL MUNICIPAL - PRISE EN CHARGE TRAVAUX RÉSEAU PLUVIAL - RUE BEAUCOURT ET AVENUE SAINT-KEVIN

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'offrir au Conseil municipal la prise en charge des services pour la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de modification partielle du réseau pluvial de la rue Beaucourt et de l'avenue Saint-Kevin (sections des rues adjacentes au parc Mackenzie-King) afin de dévier une partie des eaux publiques vers le nouveau bassin de rétention d'eau du parc Mackenzie-King dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1245537005

RÉSOLUTION CA25 170018

ACCEPTATION OFFRE - TRAVAUX - CHAUSSÉE ET/OU REMPLACEMENT BRANCHEMENTS D'EAU

CONSIDÉRANT le *Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale* (02-003);

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) entreprendra des travaux qui comprendront plusieurs excavations;

CONSIDÉRANT qu'il est à l'avantage des résidents de faire les travaux en une seule opération;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa



appuyé par Magda Popeanu

D'accepter l'offre, en vertu de l'article 85, alinéa 1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) prenne en charge la conception, la coordination, la réalisation et le financement de travaux de réhabilitation de la chaussée pour les tronçons de rue locale dans des contrats visant les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et/ou le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes ayant été en contact avec le plomb (RESEP).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1253861001

RÉSOLUTION CA25 170019

AUTORISATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Sonny Moroz

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour la réalisation d'études de pré faisabilité du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques - Volet 1 et d'autoriser monsieur Stéphane Plante, directeur d'arrondissement, à signer tout engagement afférent.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1249982003

RÉSOLUTION CA25 170020

COMITÉ EXÉCUTIF - DEMANDE DE MODIFICATION DU BUDGET

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 80 600 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse



montréalais 2022-2026, pour le projet « Structuration d'un réseau d'acteurs communautaires et institutionnels engagés dans des interventions de prévention auprès de jeunes présentant des facteurs de vulnérabilité ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1259232001

RÉSOLUTION CA25 170021

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉVÉNEMENTS

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics » pour le conseil d'arrondissement du 3 février 2025 joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA25 17001, OCA25 17002 et OCA25 17003 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1245676002

RÉSOLUTION CA25 170022

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA24 17404

ATTENDU QU'une erreur cléricale apparaît à l'article 6 du projet de règlement où il était mentionné ce qui suit : « *Malgré l'article 3, un permis de lotissement n'est pas requis pour :* »;

ATTENDU que le texte de l'article 6 devrait se lire comme suit : « *Malgré l'article 5, un permis de lotissement n'est pas requis pour :* »;

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA24 17404 intitulé « *Règlement de lotissement* » remplaçant le *Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M., c.O-1)* a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement RCA24 17404 a été tenue le 20 novembre 2024, conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;



Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement de lotissement » remplaçant le *Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M., c.O-1)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1246290020

RÉSOLUTION CA25 170023

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA24 17405

ATTENDU QUE des erreurs cléricales apparaissent aux articles 86 et 87 du projet de règlement;

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA24 17405 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* le *Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (RCA22 17368)* et le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 17379)* afin de simplifier l'application de la réglementation discrétionnaire et rehausser les exigences réglementaires en matière de transition écologique a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement RCA24 17405 a été tenue le 20 novembre 2024, conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)* et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2024 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, avec changements, le Règlement RCA24 17405 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* le *Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (RCA22 17368)* et le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 17379)* afin de simplifier l'application de la réglementation discrétionnaire et rehausser les exigences réglementaires en matière de transition écologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1246290021



RÉSOLUTION CA25 170024**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur les nuisances* (RCA23 17392) afin d'en faciliter l'application et de maximiser les bénéfices pour la protection de la biodiversité végétale de l'arrondissement et dépose le projet de règlement.

40.04 1259982002

RÉSOLUTION CA25 170025**AVIS DE MOTION**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - secteur de planification détaillée Namur-hippodrome.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA25 17413

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA25 17413 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - secteur de planification détaillée Namur-hippodrome;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ40.05 1246290026

RÉSOLUTION CA25 170026**AVIS DE MOTION**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement



modifiant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (RCA22 17379) visant principalement à assujettir le Quartier Namur-Hippodrome et les bâtiments de 12 étages et plus à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA25 17414

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA25 17414 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (RCA22 17379) visant principalement à assujettir le Quartier Namur-Hippodrome et les bâtiments de 12 étages et plus à un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1246290027

RÉSOLUTION CA25 170027

AVIS DE MOTION

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) et le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097) afin d'assurer des milieux de vie durables et résilients.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA25 17415

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA25 17415 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) et le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097) afin d'assurer des milieux de vie durables et résilients;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.07 1245626002

RÉSOLUTION CA25 170028

DÉROGATION MINEURE - 7485, AVENUE GLENWOOD

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 15 janvier 2025, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU qu'un avis relatif à la demande de dérogation mineure a été publié le 16 janvier 2025 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une dérogation mineure à la marge latérale minimale prescrite par les articles 50 et 71 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre la construction d'un abri hors-sol sur la cour anglaise, situé dans la cour arrière, de la propriété située au 7485, avenue Glenwood (lot 2 174 838), tel que présenté au plan, en pièce jointe à ce sommaire et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 15 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1253751001

RÉSOLUTION CA25 170029

NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

De nommer Rachel Laurendeau en tant que membre titulaire et Francis Blouin, Nadjla Derdour et Stephanie Shumsky en tant que membres suppléants au comité consultatif d'urbanisme et au comité de démolition de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 2 ans, soit du 3 février 2025 au 3 février 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1253751004

RÉSOLUTION CA25 170030



DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2024

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et les rapports de toutes les dépenses des mois de novembre et de décembre 2024.

60.01 1257479001

RÉSOLUTION CA25 10031

MOTION - MOIS DU PATRIMOINE BANGLADAIS

CONSIDÉRANT que le mois de mars célèbre la communauté bangladaise et son riche patrimoine, sa culture et ses coutumes, ainsi que les nombreuses contributions de cette communauté au Canada;

CONSIDÉRANT que le 26 mars marque la Journée de l'indépendance du Bangladesh, une journée qui commémore l'histoire et les traditions du Bangladesh, ainsi que les immenses sacrifices consentis par ce pays dans sa lutte pour l'indépendance;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce abrite une importante communauté d'origine bangladaise;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement est également le lieu de nombreuses organisations bangladaises actives, ainsi que de l'événement annuel « Bangla Mela » au parc Martin Luther King, qui attire des milliers de participants chaque année;

ATTENDU QUE le 7 février 2011, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a adopté la résolution CA11 170050 reconnaissant l'importance de la Journée internationale de la langue maternelle, appuyant la diversité linguistique et culturelle, et invitant la population à se joindre à cet événement, journée qui est un jour férié national au Bangladesh;

ATTENDU QUE le 24 septembre 2013, le conseil municipal a adopté la résolution CM13 1031 reconnaissant que la Journée internationale de la langue maternelle symbolise les valeurs de tolérance, d'harmonie et de coopération, et a invité Postes Canada à émettre un timbre en reconnaissance de cette journée, à l'instar des États-Unis en 2012;

ATTENDU QUE le 1er février 2021, le conseil a de nouveau souligné l'importance du 21 février pour la communauté bangladaise de notre arrondissement, invitant la population à s'informer sur la Journée internationale de la langue maternelle et félicitant l'UNESCO pour son initiative de promotion de la diversité culturelle et linguistique;

CONSIDÉRANT qu'en 2016, l'Ontario a adopté le projet de loi 44 désignant le mois de mars comme Mois du patrimoine bangladais;

CONSIDÉRANT que la Ville de Toronto reconnaît également le mois de mars comme Mois du patrimoine bangladais et émet chaque année une proclamation à cet effet;

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela



QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce :

- Reconnaisse une fois de plus l'importance de la Journée internationale de la langue maternelle comme moyen de promouvoir la diversité linguistique et culturelle ainsi que le multilinguisme;
- Déclare le mois de mars de chaque année comme le Mois du patrimoine bangladais dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- Invite le conseil municipal de la Ville de Montréal à adopter une motion similaire déclarant le mois de mars comme Mois du patrimoine bangladais dans toute la municipalité;
- Transmette une copie de cette résolution au greffier de la Ville pour qu'elle soit déposée lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1254570002

RÉSOLUTION CA25 170032

MOTION - HOMMAGE AUX 170 ANS DU COLLÈGE VILLA MARIA

Attendu que la Congrégation de Notre-Dame (ci-après « la Congrégation ») est une communauté fondatrice de Montréal et qu'elle est intimement liée à son histoire et à celle de l'éducation au Canada;

Attendu que la Congrégation est propriétaire et occupante du domaine Monkland (ci-après le site) depuis 1854;

Attendu que la Congrégation a annoncé publiquement son intention de vendre le site;

Attendu que le site est principalement occupé et loué jusqu'en 2030 par le Collège Villa Maria, un établissement primaire et secondaire mixte et bilingue de 1950 élèves, reconnu et financé par le ministère de l'Éducation du Québec;

Attendu que le Collège a annoncé publiquement son intérêt à rester occupant du site au-delà de 2030;

Attendu que le site est désigné :

- lieu historique national du Canada par le gouvernement fédéral;
- immeuble patrimonial classé avec aire de protection par le gouvernement provincial;
- grande propriété à caractère institutionnel et immeuble d'intérêt par l'Agglomération de Montréal et la Ville de Montréal;

Attendu que les valeurs patrimoniales du site reposent principalement sur ses paysages, son histoire, ses bâtiments, ses usages passés et la continuité de sa



vocation éducative, ainsi que sur son potentiel archéologique - voir l'énoncé de l'intérêt patrimonial joint au sommaire décisionnel;

Attendu que la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement autorise uniquement sur le site les usages institutionnels liés aux équipements éducatifs, culturels, d'hébergement et de santé;

Attendu que nul ne peut, sans l'autorisation du ministre de la Culture du Québec, diviser, subdiviser ou morceler un immeuble ni faire une construction, ni y démolir en tout ou en partie un immeuble dans l'aire de protection;

Attendu que le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, en cours d'adoption, a pour objectif de pérenniser les ensembles patrimoniaux institutionnels et d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

De rendre hommage aux 170 ans d'histoire et de tradition éducative du Collège Villa Maria, ainsi qu'à la présence et au rôle historique de la Congrégation de Notre-Dame;

De reconnaître le travail du Collège Villa Maria à éduquer et former un nombre incalculable de leaders féminines dans la province et la communauté au sens large;

De réitérer les valeurs patrimoniales du site, notamment ses paysages et sa vocation éducative;

De reconnaître l'ancrage du Collège Villa Maria et de la Congrégation de Notre-Dame dans l'histoire du site;

De reconnaître l'importance du collège Villa Maria pour la région de Montréal et l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Qu'une copie de cette motion soit transmise au ministre de la Culture du Québec monsieur Mathieu Lacombe et à la ministre du Patrimoine du Canada l'Honorable Pascale St-Onge.

Un débat s'engage.

65.02 1254570004

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 23 heures 15.

Gracia Kasoki Katahwa
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement



Les résolutions CA25 170001 à CA25 170032 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

